

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Tarascon (Ariège) qui remercie la Convention pour la mission du représentant Chaudron-Rousseau et demande qu'elle soit prolongée, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Tarascon (Ariège) qui remercie la Convention pour la mission du représentant Chaudron-Rousseau et demande qu'elle soit prolongée, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 309;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23976_t1_0309_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

bas, et 80 livres de charpie faite par les petits enfans de sa commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

49

La société populaire de Tarascon, département de l'Arriège, écrit à la Convention nationale que l'arrivée du montagnard Chaudron-Rousseau dans ce district a opéré les plus heureux et les plus salutaires effets; que le plus grand calme a succédé aux agitations; que le fanatisme a été terrassé par l'incarcération des nobles et des prêtres qui ont été dénoncés; que la raison est triomphante, et que le peuple accourt en foule dans son temple pour entendre ses leçons, et se pénétrer des lois et des vertus républicaines, etc. Cette société demande que la mission du représentant Chaudron-Rousseau soit prorogée, afin qu'il puisse achever l'ouvrage qu'il a si heureusement commencé.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

50

La Société populaire d'Aire, département du Pas-de-Calais, rend hommage à la conduite qu'a tenue le représentant du peuple Joseph Lebon dans ce département: elle félicite la Convention de ses grandes vues pour le bonheur commun, et bénit sans cesse ses travaux infatigables et vainqueurs de tous les obstacles reproduits par les passions criminelles.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

[Aire, 16 mess. II] (4).

Citoyens Représentans,

Joseph Lebon votre Collègue chargé depuis un an, par vous, des affaires de la République, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, s'acquitte de ses importantes fonctions avec le zèle et la fermeté d'un vray montagnard. C'est envain que l'on a cherché à ternir dans votre sein la pureté de sa conduite républicaine. toutes les Sociétés populaires se sont élevées avec lui à la hauteur des principes[.] ce (*sic*) qui lui ont procuré toutes les ressources possibles, pour l'aider à déjouer les conspirateurs, vous garantissent ses intentions droites, son attachement aux patriotes et la haine que vous lui connoissez pour ce qui s'éloigne de l'esprit républicain. la Société vous assure en même temps de l'entier dévouement de ses membres aux intérêts de la République et de sa surveillance la plus active,

(1) P.V., XLII, 14.

(2) P.V., XLII, 14.

(3) P.V., XLII, 14.

(4) F⁷ 4772, liasse A, sans n^o. La mention marginale est signée Besson.

dans tous les points qui appartiennent à l'affermissement de notre liberté; elle félicite unanimement la Convention nationale de ses grandes vues pour le bonheur commun. Nous ne cesserons de porter avec vous la main à l'égide qui fait trembler les traîtres et les despotes; Nos ennemis intérieurs sont anéantis; les armées des Tyrans sont exterminées ou mises en déroute[.] et le gouvernement révolutionnaire est environné de triomphes et des richesses de l'abondance, que nous étale la Nature jalouse de reconnoître nos Justes hommages; la terre de la liberté nous comble de ses dons et notre Société[.] constante dans ses séances régulières depuis la première année de la révolution, et invariable dans ses principes populaires, connus du citoyen Carnot[.] votre Collègue[.] l'un de ses anciens présidents, bénira sans cesse vos travaux infatigables et vainqueurs de tous les obstacles que reproduisoient les passions criminelles. Vive la République! Vive la montagne!

CATTIN (*secrét.*), SCHILLEMANN (*présid.*), BENARD, TOLAY (*secrét.*), A. LECAMUS (*membre du C. de Corresp.*) (1).

51

La Société populaire de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, exprime à la Convention nationale l'horreur et l'indignation dont elle a été saisie en apprenant que d'infames assassins avoient osé attenter aux jours de Collot-d'Herbois... Elle l'assure de son dévouement; lui dit qu'elle ne cède point à ses braves frères de Paris en générosité ni en courage, et que tous les vrais Français sont autant de Geoffroy. Enfin elle annonce qu'elle possède en ce moment le représentant Monestier [du Puy-de-Dôme]; que ce digne montagnard a été abreuvé du poison de la calomnie, mais qu'elle a juré de défendre la représentation nationale contre la calomnie, comme elle la défendrait contre les poignards des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2).

[Tarbes, s.d.] (3).

Citoyens représentans

Quelle a été notre indignation lorsque nous avons appris qu'un monstre, un nouveau Pâris avoit attenté aux jours prétieux de Collot-d'herbois, cet intrépide défenseur de la cause du peuple! Combien nos cœurs ont frémi d'horreur lorsque nous avons entendu ces mots « une furie, une nouvelle Cordé a voulu assassiner Robespierre! Robespierre qui, dans une assemblée toute composée d'aristocrates et de

(1) On lit sur la pièce suivante: « la pièce précédente celle-ci dans le carton, intitulée *état des pièces relatives au Repr. Joseph LEBON trouvées dans les cartons de ce bureau*, contient l'indication que l'adresse ci-dessus a été reçue par le comité le 3 fructidor. »

(2) P.V., XLII, 15.

(3) C 314, pl. 1253, p. 16.